

Optique et Vision Industrielles

Formation ITII de Saint-Etienne mise en œuvre à l'initiative de l'Union des Industries UI 42

Ingénieur Optique et Vision Industrielles

en alternance sous contrat d'apprentissage

Contacts



Laurent MARI

Secrétariat :
Claude-Emmanuelle PELLETIER PRADON

04 77 92 89 99



Objectif de la formation

Permettre aux entreprises de :

- participer à la formation de futurs ingénieurs en optique et vision,
- mettre en œuvre des projets au sein de l'entreprise.

Permettre à des jeunes DUT/BTS de :

devenir "Ingénieur diplômé de l'ISTASE, spécialité optique et vision industrielles, en partenariat avec l'ITII de Saint-Etienne".



Contenu de la formation

Formation scientifique et technique(1800 h)

- Vision artificielle, laser, métrologie optique, traitement du signal, informatique, automatique, mathématique, Formation humaine (droit, gestion de projets)..... au service de l'industrie.

Anglais (180 h)



Activités - Projets confiés en entreprise

- **Projets** : l'élève ingénieur étudie et conduit dans son entreprise des projets de complexité croissante dans les domaines scientifiques et techniques.

Les projets font l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale (jury) qui comporte :

- le diagnostic de la situation initiale et les objectifs visés,
 - la justification de la démarche suivie,
 - le plan d'action et les moyens mis en œuvre,
 - l'analyse des résultats obtenus.
- **Tutorat** : l'élève ingénieur est suivi par son tuteur de l'entreprise et un tuteur pédagogique.



Entreprises ou Services concernés

- Tous les secteurs d'activités sont concernés
- **Entreprises industrielles ou tertiaires**
Mécanique/Métallurgie/Plastique/Plasturgie/
Géologie/Emballages/Textile/Bois/Vernis
et Peinture/Colle et Adhésifs/ Imprimerie/
Cosmétique/Parachimie/Domaine Biomédical

? Conditions d'admission et statut

Jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un :

- DUT GEII, GMP, MPH, ...
- BTS Génie Optique, MAI, CIAA....
- DEUG STPI
- CPGE

L'admission est subordonnée :

- à l'étude du dossier scolaire, tests, entretien de motivation,
- à la signature d'un contrat d'apprentissage
- à la limite des places disponibles.

Rémunération :

- 41 à 78% du SMIC (ou du minimum conventionnel s'il est plus favorable) selon l'âge de l'élève ingénieur et l'avancement du contrat d'apprentissage (pas de charges de sécurité sociale pour l'entreprise et l'apprenti).
- Aides de l'État à l'entreprise.

👍 Fonctions et emplois à terme

Maîtrisant les technologies de l'optique et de la vision les ingénieurs formés seront capables de gérer des projets et des actions dans les domaines suivants :

- Ingénieurs de production dans le secteur de l'industrie manufacturière et des sociétés spécialisées en automatismes et systèmes industriels

📌 Accompagnement des jeunes et des entreprises

Chaque élève-ingénieur est suivi par le maître d'apprentissage de son entreprise et un tuteur pédagogique de l'ISTASE.

🔄 Organisation de l'alternance

Partenariat pédagogique



ISTASE-ITI OVI

18 rue Prof. Benoît Lauras - Bâtiment A

42000 Saint-Etienne

Tel. 04 77 91 57 10 Fax. 04 77 91 57 11

lti.ovi@univ-st-etienne.fr

Début de la formation : septembre

Durée : 3 ans, dont 1800 h de formation en centre.

Alternance : L'apprenti-ingénieur partage son temps entre l'entreprise et l'école d'ingénieurs. Le rythme d'alternance évolue au cours du cursus (15 jours/15jours) pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année puis 1mois /1mois pour la 3^{ème} année

📌 Missions du CFAI

L'IFAI Loire fait partie du réseau des 56 Centres de Formation d'Apprentis de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie.

L'IFAI a pour vocation principale de répondre aux besoins des entreprises de sa branche professionnelle et de favoriser le bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.

Le CFAI gère 36 Unités de Formation par l'Apprentissage et délègue les enseignements pédagogiques à 26 partenaires, Lycées, Ecoles d'ingénieurs et Universités.